

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - 36427 - 2019 B 06386 - 851 775 304 - A ELEC

36424

A ELEC
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 29/09/2025

(Déclaration incomplète)

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A ELEC - SIREN : 851775304			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B. ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	3 094	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D. IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case : ☒		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS.				
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a		
	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d		
Montant des autres distributions:		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j		
Montant des revenus répartis	Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS.				
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées		
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
I DIVERS.				
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS				
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus délivrés				

2
3
4

5
6
7

8
9
10

11
12
13

14
15
16

17
18
19

20
21
22

23
24
25

26
27
28

29
30
31

32
33
34

35
36
37

38
39
40

41
42
43

44
45
46

47
48
49

50
51
52

53
54
55

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	7 200	030	7 200	0	1 080
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	7 200	048	7 200	0	1 080
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	24 309	070		24 309	37 630
	Créances autres (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	22 375	086		22 375	1 560	
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	46 684	098		46 684	39 190	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	53 884	112	7 200	46 684	40 270
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...		131	132			
	Report à nouveau			134		18 563	10 935
	Résultat de l'exercice			136		-3 094	7 628
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142		23 469	26 563
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		8 671	3 313
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	1 463	172	3 116	2 703
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175		11 428	7 691
Produits constatés d'avance			174				
TOTAL III				176		23 215	13 707
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180		46 684	40 270
RENNOS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17.

18.

19.

20.

21.

22.

23.

24.

25.

26.

27.

28.

29.

30.

31.

32.

33.

34.

35.

36.

37.

38.

39.

40.

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304									
A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023		
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
Production vendue services				217		218	912 830		
Production stockée						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	912 830	799 337		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	84 951		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242	752 305		
		immobilier					648 266		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 396	244	3 177		
						250	55 413		
Rémunérations du personnel						252	18 998		
Charges sociales						254	1 080		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		256	1 440		
						258			
Dotations aux provisions						262			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	915 924	790 363		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-3 094	8 974		
Produits financiers				(III)		280			
Produits exceptionnels				(IV)		290			
Charges financières				(V)		294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)	347	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			348				
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306	1 346		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-3 094	7 628		
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	314	3 094
RÉINTÉGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
		Provisions non déductibles				322			
		Impôts et taxes non déductibles				324			
		Divers et intérêts excédentaires		247			330		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			248				
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251	
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986			987		342
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181			989		
		Zone restruct. défense		127			138		
		Bassins d'emploi à redynamiser		991					
		ZFANG 44 quaterdecies		345			344		
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992			993		
		Créance report en arrière du déficit				346			350
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	3 094
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356		
Déficits antérieurs reportables								360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	3 094

[illegible]

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	7 200	462		464		466	7 200		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	7 200	492		494		496	7 200		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550	6 120	552	1 080	554		556	7 200
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566	
TOTAL				570	6 120	572	1 080	574		576	7 200
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxablees à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

1. 100

2. 100

3. 100

4. 100

5. 100

6. 100

7. 100

8. 100

9. 100

10. 100

11. 100

12. 100

13. 100

14. 100

15. 100

16. 100

17. 100

18. 100

19. 100

20. 100

21. 100

22. 100

23. 100

24. 100

25. 100

26. 100

27. 100

28. 100

29. 100

30. 100

31. 100

32. 100

33. 100

34. 100

35. 100

36. 100

37. 100

38. 100

39. 100

40. 100

41. 100

42. 100

43. 100

44. 100

45. 100

46. 100

47. 100

48. 100

49. 100

50. 100

51. 100

52. 100

53. 100

54. 100

55. 100

56. 100

57. 100

58. 100

59. 100

60. 100

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304							Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
				Dotations	Reprises			
Fonds commercial				681	683			
Autres immobilisations incorporelles				700	705			
Terrains				710	715			
Constructions				720	725			
Installations techniques, matériel et outillage				730	735			
Installations générales agencements aménagements divers				740	745			
Matériel de transport				750	755			
Autres immobilisations corporelles				760	765			
TOTAL				770	775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	
Déficits reportables							984	
Déficits de l'exercice							860	
Total des déficits restant à reporter							870	
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				381		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

1. The first part of the document is a list of the names of the members of the committee who have been appointed to study the problem of the

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A ELEC - SIREN : 851775304		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	912 830
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	912 830
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	84 951
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	751 585
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	720
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	837 256
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	75 574
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	75 574
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	912 830
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		186	31/12/2024

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ELEC - SIREN : 851775304 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille			
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :				

Titre	Nom de famille			
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ELEC - SIREN : 851775304

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A ELEC	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 851775304	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I : RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

1. The first part of the document is a list of names and dates.

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (BOBIGNY)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A ELEC - SIREN : 851775304

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année :

2025

Local

Référence du local	9300810402894321A1202515
Invariant du local	930081040289
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0008 AV HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	FININVEST 6540
SIREN du propriétaire du local	442848966
Mode d'occupation du local	
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304
N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DU 19 Septembre 2025

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION – METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et de décret du 29 novembre 1983,

SITUATION DE LA SOCIETE DURING L'EXERCICE ECOULE

La société a enregistré les résultats suivants :

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION :

Chiffre d'affaires de l'exercice	912 830 € 00
Valeur ajoutée	75 574 € 00
Excédent brut d'exploitation	- 2014 € 00
Résultat d'exploitation	- 3094 € 00
Résultat courant	- 3094 € 00
RESULTAT NET	- 3094 € 00

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur significatif n'est signalé.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

La conjoncture reste difficile et la reprise se fait attendre.
Le premier semestre de l'exercice semble très conforme aux provisions.

AUTRES INFORMATIONS

La société n'a versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

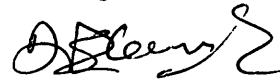
Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat Fiscal au regard de l'article 3-4 du CGI.

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets e résolution qui vous sont présentés.

Fait à Bobigny
Le 19/09/2025

Le Gérant

Monsieur HAQUE Anamul



SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304
N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

PROCES VERBAL DE L 'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE Du 19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 15 Septembre à 10 heures.

Les associés de la SARL A ELEC au capital de 8 000 Euros ayant émis 100 parts sociales de 80.00 Euros chacune.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur HAQUE ANAMUL gérant associés, présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président constate :

* Que sont présents :

- Mr HAQUE Anamul propriétaire de 100Parts

* Que le total des parts présentées est de 100 Parts, soit de la moitié des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les associés présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,

- *Un double des lettres de convocation,*
- *Le rapport de gestion.*

Le président indique que le compte annuel, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

Puis, il li le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion.

Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les associés.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des associés après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire au **31 décembre 2024**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un malus de -3 094 € euros, déficit de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4ème RESOLUTION : DIVIDENDES VERSES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5ème RESOLUTION : REINTEGRATION FISCALE

L'assemblée générale prend acte qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Monsieur HAQUE Amamul

